

Objet : Souveraineté numérique — protéger le choix avant que le choix disparaisse

Madame,
Monsieur,

Depuis 2022, Connexion-U analyse, documente et éprouve sur le terrain les transformations qui touchent la protection des renseignements personnels, l'accès à l'argent, les services essentiels et la numérisation de l'économie québécoise.

Ce travail prolonge une réflexion amorcée dès 2019 avec notre Déclaration sur l'être essentiel et ses huit principes. Devant l'accélération technologique, elle posait déjà une question fondamentale : quelles conditions doivent demeurer sous le pouvoir de l'être humain afin qu'il conserve réellement sa capacité de choisir?

La confrontation de ces principes aux réalités du terrain nous a progressivement permis d'identifier trois moments charnières :

2022 — Le consentement disparaît
2024 — L'argent disparaît
2026 — L'interopérabilité nous verrouille, le choix disparaît

Ces trois étapes nous amènent aujourd'hui à interpeller les candidates et candidats aux prochaines élections québécoises.

Nos lois accordent déjà aux citoyens d'importantes protections en matière de renseignements personnels. Elles encadrent notamment la nécessité de la collecte, le consentement, la conservation, la destruction et certaines communications de renseignements.

Mais, parallèlement, les systèmes bancaires, gouvernementaux, identitaires, transactionnels et privés deviennent de plus en plus capables de communiquer.

Des briques construites séparément peuvent maintenant être interreliées.

Une nouvelle question politique apparaît alors :

Quelles protections traversent toutes les composantes de cette architecture, peu importe qui construit chacune des briques?

Notre analyse nous conduit à constater qu'il manque aujourd'hui un droit transversal capable de garantir que les protections existantes continueront de produire leurs effets lorsque les systèmes deviennent interopérables — et que le citoyen conservera réellement une alternative et une porte de sortie.

Cette question devient d'autant plus importante lorsque la voie permettant de refuser le numérique disparaît progressivement.

Une identité numérique peut être facultative en droit. L'argent comptant peut continuer d'exister. Un service humain peut théoriquement demeurer disponible.

Mais si les comptoirs ferment, si les guichets disparaissent, si les procédures analogiques deviennent impraticables ou si le refus d'une intégration numérique empêche d'accéder au service, le choix existe-t-il encore réellement?

Pour Connexion-U, un principe doit désormais guider la transformation numérique du Québec :

L'ALTERNATIVE EST LA CONDITION MATÉRIELLE DU CHOIX.

C'est pourquoi Connexion-U soumet aux candidates et candidats une proposition de Charte québécoise de garanties numériques, reposant notamment sur une alternative permanente, humaine ou analogique; une Liste de vérification des conséquences numériques; la réversibilité; un encadrement démocratique de l'interopérabilité; un recours humain effectif; et des contre-pouvoirs capables d'auditer l'architecture une fois les briques assemblées.

Cette proposition n'est pas une opposition à la modernisation ni à la cybersécurité.

LA MODERNISATION PEUT AVANCER.

**MAIS ELLE NE DOIT PAS POUVOIR DÉTRUIRE LA VOIE PERMETTANT DE LA REFUSER
LORSQU'ELLE N'EST PAS JURIDIQUEMENT NÉCESSAIRE.**

Nous vous invitons à prendre connaissance du Sommaire de la campagne 2026, de son développement et de son dossier juridique et documentaire :

<https://connexion-u.org/souverainete-numerique/>

Nous vous transmettrons également un questionnaire afin de connaître clairement vos engagements sur ces enjeux avant le scrutin.

Les électrices et électeurs doivent pouvoir savoir quelles candidates et quels candidats sont prêts à garantir que la transformation numérique du Québec ne fera pas disparaître silencieusement le choix que nos lois protègent encore.

La question qui traverse l'ensemble de notre démarche est finalement très simple :

POUVONS-NOUS TOUJOURS CONSERVER NOTRE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE?

Connexion-U

<https://connexion-u.org/souverainete-numerique/>